

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6320

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vernaison

objet : **Acquisition d'un immeuble situé chemin des Garennes et appartenant aux conjoints Binazet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin des Garennes à Vernaison, une parcelle de 60 mètres carrés située en bordure de cette voie et appartenant aux conjoints Binazet.

Aux termes du compromis qui est présenté au Conseil, cette acquisition interviendrait au prix de 150 F le mètre carré conforme à l'avis du service des domaines, soit au prix de 9 000 F pour 60 mètres carrés ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition et des frais liés à celle-ci, évalués à environ 3 000 F, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,